Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212200828-20260619-DEL202655-DE

Le Hinglé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 juin 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice 15
Présents 12
Votants 14

Le vendredi 19 juin 2026 à 20h30
Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Odile DOUILLET LE FAOU maire. Date de convocation 16 juin 2026

PRESENTS : DOUILLET LE FAOU Odile, MACOIN Serge, GABORIAU Colette, GAUTIER Pascal, MURY Céline, BUQUET Jocelyne, CLAVIER Xavier, LACAILLE Corinne, TRÉMAUDAN Denis, KAPOLA David , DESPORTES Aurélie, Amandine BERT THEBAULT

ABSENTS EXCUSES : Loïc PERQUIS procuration à Colette GABORIAU, Laura ADAM procuration à Céline MURY, Vianney DERRIEN

Le quorum étant atteint 12 membres du conseil municipal présents, celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Aurélie DESPORTES est désignée à l'unanimité des membres présents secrétaire de séance

Le procès verbal de la séance du conseil municipal en date du 5 juin 2026 est adopté à l'unanimité

DEL 2026 – 55 MOTION SUITE A LA MORT DE LYHANNA SOLLICITEE PAR DES ADMINISTRES

Rapporteur Odile DOUILLET LE FAOU

En réaction à la mort de Lyhanna, une administrée horrifiée, comme nous tous, a souhaité se mobiliser en devenant membre de l'association « mouv enfants ».

Elle a souhaité nous exposer la raison sociale de cette association : un mouvement de lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants.

Cette association sensibilise les communes et leur propose de signer une charte d'engagement pour lutter contre l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants.

Après en avoir échangé, la cause de la protection des enfants reste une priorité majeure pour l'équipe municipale. Pour autant, elle ne souhaite pas adhérer d'emblée à cette association, mais s'engage à rester attentive à la mise en place d'une politique d'envergure dans les mois à venir englobant la prévention des atteintes aux mineurs, avec une mise en œuvre de propositions trop longtemps retardées , visant à ce que de telles tragédies ne se reproduisent pas.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212200828-20260619-DEL202655-DE

Le conseil municipal charge Madame la Maire de transmettre cette motion à Monsieur le Député de la circonscription et aux sénateurs des Côtes d'Armor

La secrétaire,Aurélie DESPORTES

LE HINGLE, le 27 juin 2026

La maire, Odile DOUILLET LE FAOU



Exécutoire du fait de son affichage en mairie

Et de sa transmission en Préfecture